



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 11 août 2025, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

Le mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc	Conseiller # 2, Jocelyn Proulx
Conseillère #3, Mireille Lemay	Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseiller #5, Tommy Richard	Conseiller # 6, François Chabot

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 37 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Rapport du maire
6. Rapport des élus
7. Travaux route 161 et rang Saint-Joseph – Demande de paiement #6
8. Colloque de zone de l'ADMQ 2025
9. Archives – Liste des dossiers à détruire
10. Travaux du MTQ – Détours autorisant les véhicules lourds
11. Capsules Info-Stop
12. Concours de photos
13. Semaine de la sécurité ferroviaire
14. Varia
15. Étude de la correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

2025-08-111

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

2025-08-112

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté.

ADOPTÉ

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

La directrice générale et greffière-trésorière, Stéphanie Hinse, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, des comptes payés, le montant des salaires nets versés, à savoir :

Total des salaires	19 817.50 \$
Total des comptes à payer	122 279.01 \$
Total des comptes payés	18 208.96 \$
Grand Total	160 305.47 \$

2025-08-113

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les listes des comptes déposées soient approuvées et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

ADOPTÉ

**5. RAPPORT DU MAIRE**

La Mairesse fait un résumé des activités auxquelles elle a assisté au cours du mois de juillet dont la séance du conseil des maires de la MRC le 16 juillet, l'activité Karting de *Opération adrénaline* du 12 juillet et de Saint-Célestin en chansons (organisé par la FADOQ) le 17 juillet dernier.

6. RAPPORT DES ELUS

Le conseiller, monsieur Tommy Richard, nous fait un résumé des dernières nouvelles de l'OTJ, la prochaine rencontre a lieu demain.

7. TRAVAUX ROUTE 161 ET RANG SAINT-JOSEPH – DEMANDE DE PAIEMENT #6

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de libération du dernier 5% de retenue de Roxboro Excavation inc. concernant les travaux de la route 161 et du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les Services EXP, surveillant des travaux, a procédé à l'inspection finale, accompagné d'un représentant de Roxboro et de l'inspecteur municipal et qu'aucune anomalie n'a été relevée sur le rang Saint-Joseph et que les seules anomalies relevées sur la route 161 sont des décrochages d'une partie des accotements qui ne sont pas nécessairement reliées aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE les Services EXP, surveillant des travaux, approuve la réception finale des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la demande est de 172 605,82 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-114

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement de 172 605,82 \$, incluant les taxes, à Roxoboro Excavation inc.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents en lien avec la réception définitive des travaux.

ADOPTÉ**8. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ 2025**

2025-08-115

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, et résolu à l'unanimité et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 16 octobre prochain au Centre multifonctionnel, à Saint-Elphège.

La Municipalité paie les frais d'inscription au montant de 143.72 \$ ainsi que les frais de déplacement aux tarifs en vigueur.

ADOPTÉ**9. ARCHIVES – LISTE DES DOSSIERS A DETRUIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin a un calendrier de conservation des archives approuvé par Bibliothèque et Archives nationale du Québec (BANQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des dossiers et documents qui ont atteint leur durée maximale de conservation a été remise aux élus ;



CONSIDÉRANT QUE les dossiers et documents concernés sont les suivants :

Titre	Règle	Délai
Archives - Documents de travail - 2022-2023	04-160	A:2 - SA:0 - I:D
Bulletins de votes - élection partielle 2023 - Maire	01-720	A:1 - SA:0 - I:D
Dépenses factures 2018	05-310	A:2 - SA:5 - I:D
Feuilles de temps - Stéphanie Hinse - 2023	05-320	A:1 - SA:0 - I:D
Opération bancaire 2018	05-240	A:2 - SA:5 - I:D
Perception des taxes, faillites et ventes pour non-paiement des taxes 2018	05-510	A:2 - SA:5 - I:D
Préparation comptable 2018	05-120	A:2 - SA:5 - I:D
Ventes et saisies de taxes 1984-1987	05-510	A:2 - SA:5 - I:D
Rapport incendie / intervention - 2019	07-240	A:1 - SA:6 - I:D
Présences - pratiques / intervention - 2019	07-240	A:1 - SA:6 - I:D
Feuilles de temps - Stéphanie Hinse - 2024	05-320	A:1 - SA:0 - I:D

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-116

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à détruire les dossiers et documents inscrits sur la liste.

ADOPTÉ

10. TRAVAUX DU MTQ – DETOURS AUTORISANT LES VEHICULES LOURDS

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports* (MTQ), exécute des réparations sur le pont enjambant la Rivière Blanche dans le rang Saint-Michel causant une fermeture complète du rang du 6 au 28 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour est : la portion de la route 161 entre le rang Saint-Michel et le rang de Val-Léro, la portion du rang Val-Léro entre la route 161 et la route Midas ainsi que la route Midas;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal 2007-01 *Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils* interdit le trafic de véhicules lourds dans la majorité des chemins de détours;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-117

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

DE lever de l'interdiction de camionnage sur le chemin de détour, qui comprend la portion de la route 161 entre le rang Saint-Michel et le rang de Val-Léro, la portion du rang Val-Léro entre la route 161 et la route Midas ainsi que la route Midas, pour le temps des travaux effectués par le MTQ sur le pont enjambant la Rivière Blanche situé sur le rang Saint-Michel.

DE demander au ministère des Transports de niveler la route Midas une fois par semaine car c'est une route en gravier et le surplus de trafic, incluant le trafic lourd, altère significativement la surface de roulement de la route.

ADOPTÉ

11. CAPSULES INFO-STOP

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Nicolet a implanté le projet des capsules Info-Stop dans la Ville de Nicolet et qu'il leur reste encore des capsules ;

CONSIDÉRANT QUE ces capsules sont composées d'un contenant avec l'inscription Info-Stop dessus à mettre dans le réfrigérateur, d'un aimant à l'effigie d'Info-Stop à apposer sur le réfrigérateur et d'une fiche santé à compléter et à mettre dans le contenant ;

CONSIDÉRANT QUE ces capsules Info-Stop servent aux premiers répondants et/ou aux ambulanciers afin de connaître la médication et/ou les problèmes de santé de la personne qu'ils doivent secourir ;



NO DE RESOLUTION
OU ANNOTATION

2025-08-118

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Nicolet nous demande un montant de 1 \$ par capsule pour couvrir leurs frais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

De faire l'acquisition de 150 capsules Info-Stop pour un montant de 150 \$;

De faire la promotion de ces capsules et les distribuer gratuitement aux citoyens qui viendront au bureau municipal s'en procurer une.

ADOPTÉ

12. CONCOURS DE PHOTOS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a initié un concours de photos l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont jusqu'au 28 août pour faire parvenir leurs photos au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire définir les derniers détails pour l'attribution des prix;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-119

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

De créer un jury qui déterminera les 5 plus belles photos représentant la Municipalité. Ce jury sera composé de 2 élus, la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau et la conseillère, Madame Mireille Lemay ainsi que de 2 citoyens qui n'auront pas participé au concours.

De donner un montant de 100 \$ par photo pour les 5 plus belles photos déterminées par le jury.

De faire un appel à tous pour savoir qui serait intéressé à faire partie du jury.

ADOPTÉ

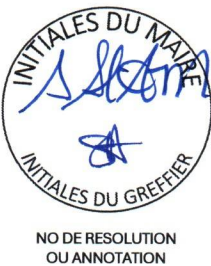
13. SEMAINE DE LA SECURITE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;



2025-08-120

CONSIDÉRANT QUE le CN et *Opération Gareautrain* demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

DE proclamer la semaine du 15 au 21 septembre 2025, *Semaine de la sécurité ferroviaire*.

ADOPTÉ

14. VARIA

- Discussion concernant le lampadaire du coin de la route Girard et du rang de la Côté-Saint-Pierre. Nous avons eu la confirmation que le poteau appartient à la Municipalité, les contracteurs ont été contacté afin de le réinstallé.
- Une pancarte a été endommagée au bout de la route Girard, elle devra être changée.

15. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- *Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Confirmation d'une aide financière de 14 443 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale*
- *Rapport annuel de l'Association des Personnes Handicapées de Nicolet-Yamaska (APHNY).*

16. PERIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

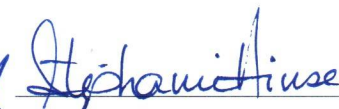
17. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2025-08-121

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **20 h 16**.

ADOPTÉ

	
Sandra St-Amour-Moreau	Stéphanie Hinse
Mairesse	directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Sandra St-Amour-Moreau, mairesse